

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 03/21/2017

Numéro de version 3

Révision: 03/21/2017

* 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identifiant du produit:**
- **Nom du produit:** Smark Pour Me
- **Catégorie du produit:** Epoxies
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
SIMIRON
32700 Industrial Drive
Madison Heights, MI 48071
Phone: (866) 515-8775
Fax: (248) 677-9325
www.simiron.com
- **Numéro d'appel d'urgence:**
PERS Emergency Response: Domestic and Canada - 1-800-633-8253, International 1-801-629-0667

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS06 Tête de mort sur deux tibias

Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 3 H331 Toxique par inhalation.



GHS09 Environnement

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 2

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

- **Éléments d'étiquetage:**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS06



GHS07



GHS09

- **Mention d'avertissement:** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
diacrylate d'hexaméthylène
Trade Secret

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 03/21/2017

Numéro de version 3

Révision: 03/21/2017

Nom du produit: Smark Pour Me

(suite de la page 1)

· Mentions de danger:

- H331 Toxique par inhalation.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H401 Toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence:

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P405 Garder sous clef.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Principaux dangers:**· WHMIS-symboles:**

D2B - Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques

**· Système de classification:** NFPA / HMIS Définitions: 0-Moindre, 1-Léger, 2-Modéré, 3-Élevée, 4-Extrême**· NFPA données (gamme 0-4)**

Santé = 1
Inflammabilité = 1
Réactivité = 0

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 03/21/2017

Numéro de version 3

Révision: 03/21/2017

Nom du produit: Smark Pour Me

(suite de la page 2)

· HMIS données (gamme 0-4)

HEALTH	1	Santé = 1
FIRE	1	Inflammabilité = 1
REACTIVITY	0	Réactivité = 0

· Autres dangers Non**3 Composition/informations sur les composants**

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

13048-33-4	diacrylate d'hexaméthylène ⚠ Irritation cutanée - catégorie 2, H315; Irritation oculaire - catégorie 2A, H319; Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317	25-50% w/w
	Trade Secret ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Irritation cutanée - catégorie 2, H315; Irritation oculaire - catégorie 2A, H319; Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317; Aquatic Acute 2, H401	25-50% w/w
68611-44-9	Fumed Silica ⚠ Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3, H335	≤ 2,5% w/w

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction appropriés:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement de protection:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 03/21/2017

Numéro de version 3

Révision: 03/21/2017

Nom du produit: Smark Pour Me

(suite de la page 3)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

- **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver dans le récipient d'origine.

- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 03/21/2017

Numéro de version 3

Révision: 03/21/2017

Nom du produit: Smark Pour Me

(suite de la page 4)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants:**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants:**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Transparent

- **Odeur:** Mince

- **valeur du pH:** Non déterminé.

- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 107 °C

- **Point d'éclair:** 111 °C

- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

- **Température d'inflammation:** 235 °C

- **Température de décomposition:** Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

- **Pression de vapeur:** Non déterminé.

- **Densité:** Non déterminé.

- **Densité relative:** Non déterminé.

- **Densité de vapeur:** Non déterminé.

- **Vitesse d'évaporation:** Non déterminé.

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Pas ou peu miscible

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 03/21/2017

Numéro de version 3

Révision: 03/21/2017

Nom du produit: Smark Pour Me

(suite de la page 5)

- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique:** Non déterminé.
 - Cinématique:** Non déterminé.
- **Teneur en solvants:**
 - Solvants organiques:** 0,0 %
 - Teneur en substances solides:** 1,0 %
- **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique** Le produit est stable dans des conditions normales.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Trade Secret

Oral	LD50	>5300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	1-10 mg/l (Daphnia)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

- **Catégories cancérogènes**

- **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

Aucun des composants n'est compris.

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

Trade Secret

EC50	1-10 mg/kg (Daphnia)
------	----------------------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 03/21/2017

Numéro de version 3

Révision: 03/21/2017

Nom du produit: Smark Pour Me

(suite de la page 6)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*** 14 Informations relatives au transport**

- **Numéro ONU**
- **DOT** néant
- **TMD, IMDG, IATA** UN3082
- **Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT** néant
- **TMD** UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Trade Secret)
- **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Trade Secret), MARINE POLLUTANT
- **IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Trade Secret)
- **Classe(s) de danger pour le transport**
- **DOT**
- **Class** néant

- **TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**



- **Classe** 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 03/21/2017

Numéro de version 3

Révision: 03/21/2017

Nom du produit: CERAFIN Part A

(suite de la page 7)

· **Étiquette**

9

· **IMDG, IATA**· **Class**

9 Matières et objets dangereux divers.

· **Label**

9

· **Groupe d'emballage**· **DOT**

néant

· **TMD, IMDG, IATA**

III

· **Dangers pour l'environnement:**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Trade Secret

· **Polluant Marin:**

Oui

· **Marquage spécial (TMD):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (IATA):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Indice Kemler:**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· **No EMS:**

90

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

F-A,S-F

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**· **TMD**· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Catégorie de transport**

3

· **Code de restriction en tunnels**

E

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRADE SECRET), 9, III

15 Informations relatives à la réglementation· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

Tous les composants sont compris.

· **Liste canadienne des substances**· **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

Tous les composants sont compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Informations de danger relatives aux produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 03/21/2017

Numéro de version 3

Révision: 03/21/2017

Nom du produit: Smark Pour Me

(suite de la page 8)

· **Pictogrammes de danger**

GHS06 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diacrylate d'hexaméthylène

Trade Secret

· **Mentions de danger**

H331 Toxique par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P391 Recueillir le produit répandu.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Prescriptions nationales:**

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

Canadien des normes du SIMDUT et GHS REV04

Date d'impression : 03/21/2017

Numéro de version 3

Révision: 03/21/2017

Nom du produit: Smark Pour Me

(suite de la page 9)

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

IMDG: The International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA : International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System (Canada)

LC50: Lethal Concentration 50 Percent

LC50: Lethal Dose 50 Percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative